

Séance du Grand Conseil

Mardi 14 juin 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente communique que la séance a débuté avec quelques minutes de retard en raison de la commémoration, sur la place de la Riponne, des 40 ans du droit de vote des femmes et de la grève des femmes ayant eu lieu en 1991. Elle salue, à la tribune du public, la classe de 8ème VSO de Bex, accompagnée de M. le Prof. Crocci-Torti.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Serge Melly; Michaël Buffat; Marc-André Bory; José Durussel. Postulats: Cesla Amarelle et consorts; Olivier Feller et consorts. Motions: Catherine Labouchère et consorts; Sandrine Bavaud et consorts; Michèle Gay Vallotton et consorts. Résolution: Raphaël Mahaim et consorts.</p>			
TRAITE	3.	(11_HQU_JUI) Heure des questions du mois de juin 2011, à 14 heures			
RENV-CE	4.	(11_INT_514) Interpellation François Brélaz - Jusqu'à quand le Conseil d'Etat va-t-il tolérer le marché aux esclaves de Malley ? (Souhaite développer)			
OA	5.	<p>(378) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 12'000'000.- pour financer en 2011 les investissements périodiques des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à la majorité, moins un avis contraire et deux abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat): art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 112 oui, soit à l'unanimité.</p>	DSAS.	Roulet C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 14 juin 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	<p>(336) Préavis du Conseil du Conseil au Grand Conseil sur l'initiative populaire " Ecole 2010 : sauver l'école " et exposé des motifs relatif au projet de loi sur l'enseignement obligatoire et projet de décret ordonnant la convocation des Electeurs aux fins de se prononcer sur l'initiative populaire " Ecole 2010 : sauver l'école " et la loi sur l'enseignement obligatoire (contre-projet du Conseil d'Etat) et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions</p> <p>Doris Cohen-Dumani et consorts concernant les horaires préscolaires et scolaires et l'accueil des écoliers ; Odile Jaeger Lanore pour une scolarisation obligatoire dès l'école enfantine ; Rémy Pache et consorts visant à la modification de la loi scolaire, art. 47 ; Jean-Marie Surer et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC ? Pour davantage de respect et de sérénité au sein de l'école publique et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats</p> <p>Fabienne Freymond-Cantone pour que l'Etat contribue à l'harmonisation des horaires scolaires (motion transformée en postulat) ; Francis Thévoz pour une généralisation de l'apprentissage de l'anglais ; Catherine Labouchère et consorts demandant un accès au " Bilinguisme pour tous " ; Marcel-David Yersin et consorts pour des degrés 7/8/9 de la scolarité obligatoire à deux voies de formation ; Fabienne Freymond-Cantone pour promouvoir la filière maths-sciences-techniques dans le canton de Vaud ; Christine Chevalley et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC ? La transparence sur l'école actuelle et sur celle de demain : un préalable indispensable à toute réforme du système scolaire vaudois et réponse du Conseil d'Etat aux interpellations</p> <p>Pierre-Yves Rapaz relative à l'application du 1er alinéa de l'article 5 de la loi scolaire du 12 juin 1984 ; Nicolas Morel relative au contrôle des établissements d'enseignement privés et réponse du Conseil d'Etat à la détermination Philippe Paréaz(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire</p>	DFJC.	Buffat M.O. (Majorité), Despot F. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 14 juin 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>"Ecole 2010: sauver l'école" et sur le contre-projet du Grand Conseil (LEO): art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 75 oui, 3 non et 31 abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions et postulats traités dans le cadre du numéro de tiré à part 336 sont adoptées (acceptation des rapports), hormis pour le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Freymond Cantone pour promouvoir la filière maths-sciences-techniques, qui est refusé par 67 non, 35 oui et 15 abstentions. Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interpellations sont traitées.</p>			
OA	7.	<p>(375) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier le concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et projet de loi modifiant le Code de droit privé judiciaire vaudois (2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Projet de décret: art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 2bis accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>Projet de loi: art. 53, 54 (abrogation) et 55 (abrogation) acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, les projets de décret et de loi sont adoptés par 98 oui, soit à l'unanimité.</p>	DINT.	Wehrli L.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 14 juin 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	8.	<p>(348) Exposé des motifs et projets de lois - sur l'archivage (LARCH) et - modifiant la loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): LArch: art. 1 à 7 acceptés sans discussion à l'unanimité. Art. 8: amdt de lcco (note marginale) est accepté à l'unanimité. Amdt de lcco (al. 4 nouveau) est accepté à l'unanimité. Amdt de lcco (al. 5 nouveau) est accepté à l'unanimité. Art. 8 amendé accepté. Art. 9 à 16 acceptés. Fin du 2ème débat. Un 3ème débat sera nécessaire (art. 8). Projet de loi sur les activités culturelles: art. 12, 13 et 14 (tous abrogés) sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat pour la LArch est présentée et est acceptée à la majorité, moins une abstention (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(3ème débat): LArch: art. 8: la version du 2ème débat est préférée à la majorité, moins une abstention. En vote final, la LArch et le projet de loi sur les activités culturelles sont adoptés par 111 oui, soit à l'unanimité.</p>	DINT.	Chevalley C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 14 juin 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	9.	<p>(384) Exposé des motifs et projet de loi sur l'organisation policière vaudoise et Projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 17 novembre 1975 sur la police cantonale (LPol) - la loi du 3 décembre 1940 sur la police judiciaire (LPJu) - la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) - la loi du 25 novembre 1974 sur la circulation routière (LVCR) et <p>Projet de décret sur le financement de la réforme policière et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motion Josiane Aubert et consorts "concernant la loi-cadre pour une police coordonnée" - le postulat Roger Saugy "demandant au Conseil d'Etat un rapport sur le statut réel des membres des divers corps de police municipaux et cantonaux de ce canton" - le postulat Olivier Gfeller et consorts "demandant au Conseil d'Etat la création d'une charte de déontologie pour la Police cantonale" <p>la Motion Ada Marra et consorts "Pour une police transparente" et Réponse du Conseil d'Etat sur l'Interpellation Béatrice Métraux "Quels coûts pour quelle police ?" (Entrée en matière)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de loi sur l'organisation policière vaudoise est acceptée par 106 oui, aucun non et 24 abstentions. L'examen des articles se tiendra à une date à déterminer.</p>	DSE.	Payot F.	21/06/2011
OA+M	10.	<p>(361) Exposé des motifs et projet de loi modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi du 30 novembre 1910 d'introduction dans le Canton de Vaud du Code civil suisse (LVCC) - le Code de procédure civile du 14 décembre 1966 (CPC VD) (Suite des débats)(1er débat) <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les projets de lois a été acceptée le 7.6.11. Projet de loi d'introduction du Code civil suisse: art. 97: amdt com (al. 1bis nouveau) est accepté à l'unanimité. Amdt com (al. 1ter nouveau) est accepté à l'unanimité. Amdt com (al. 3 nouveau) est accepté à l'unanimité. Art. 97 amendé accepté. Art. 2: amdt com (al. 2 nouveau) est accepté avec quelques abstentions. Fin du 1er débat. Projet de loi modifiant le Code de procédure civile: art. 380 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p>	DINT.	Monod A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 14 juin 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	11.	(160) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures tutélaires dans le canton de Vaud et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Christiane Rithener et consorts demandant au Conseil d'Etat d'améliorer et faciliter la gestion des mandats des tuteurs et curateurs - Jean-Paul Dudt et consorts « Pour que dans le canton de Vaud plus aucun tuteur ou curateur ne soit désigné contre son gré » - Michel Golay « Comment décharger les justices de Paix par les recours aux forces, connaissances, compétences et disponibilités des aînés ? Réponse du Conseil d'Etat sur la pétition « Non aux tutelles et curatelles imposées. Oui à un meilleur soutien aux tuteurs/trices et curateurs/trices volontaires »	DINT.	Monod A.	21/06/2011
RENV-T	12.	(09_MOT_066) Motion Filip Uffer et consorts intitulée - Etre nommé tuteur ou curateur en étant soutenu par l'Etat de manière efficace et désigné de manière équitable	DINT, DFIRE	Monod A.	21/06/2011
RENV-T	13.	(09_MOT_067) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts pour une désignation des tuteurs et curateurs claire, transparente et équitable	DINT, DFIRE	Monod A.	21/06/2011
RENV-T	14.	(09_INI_017) Initiative Christiane Jaquet-Berger et consorts demandant de ne pas imposer des curatelles à des citoyens sans leur accord explicite	DINT	Monod A.	21/06/2011
RENV-T	15.	(10_PET_055) Pétition des détenus du pénitencier de Bochuz du 09.07.10	DINT	Christen J.	21/06/2011
RENV-T	16.	(10_INT_469) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts relative à la pétition des détenus des Etablissements de la Plaine de l'Orbe et à ses conséquences éventuelles	DINT.		21/06/2011
RENV-T	17.	(10_PET_063) Pétition de soutien à la famille Andachi Caiza	DINT	Golaz F.	21/06/2011
RENV-T	18.	(10_INT_447) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel - Renvoi de Mme SB : où est la politique humanitaire et généreuse revendiquée par le Conseil d'Etat?	DINT.		21/06/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 14 juin 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(10_INT_443) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste concernant le rapport Rouiller	DINT.		21/06/2011
RENV-T	20.	(10_INT_470) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle et consort - Demande de clarification concernant les procédures d'engagement à l'état-major du SPEN et leur opportunité	DINT.		21/06/2011
RENV-T	21.	(10_INT_471) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Mattenberger et consort au nom du groupe socialiste - Le Service pénitentiaire a-t-il les yeux bandés ou l'imagination fertile ?	DINT.		21/06/2011
RENV-T	22.	(10_MOT_125) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts visant à faciliter l'accès à la justice pour les justiciables non assistés par un mandataire	DINT	Haldy J. (Majorité), Mahaim R. (Minorité)	21/06/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :